



Traité 'Houlin

Michna 2 - Chapitre 3

וְאֵלוּ כְּשֵׁרוֹת בְּבֵהֶמָה :
נִקְבָּה הַגְּרִגְרֵת אוֹ שְׁנִסְדָּקָה ;
עַד כַּמָּה תַּחְסֹר ?
רַבֵּן שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר :
עַד כָּאֶסֶר הָאֵיטְלָקִי .
נִפְחָתָה הַגְּלָגֶלֶת וְלֹא נִקְבַּ קְרוֹם שֶׁל מֶחַ ,
נִקְבַּ הַלֵּב וְלֹא לְבֵית חֶלְלוֹ ,
נִשְׁבְּרָה הַשְּׂדֵרָה וְלֹא נִפְסַק הַחוּט שְׁלָהּ ,
נִטְלָה הַכְּבִיד וְנִשְׁתִּיר הַיְמִנָה כְּזֵית ,
הֶמְסָס וְבֵית הַכּוֹסוֹת שְׁנִקְבּוּ זֶה לְתוֹךְ זֶה ,
נִטַּל הַטְּחוּל ,
נִטְלוּ הַכְּלִיּוֹת ,
נִטַּל לְחֵי הַתַּחְתּוֹן ,
נִטְלָה הָאֵם שְׁלָהּ ,
וְחֵרוּתָהּ בְּיַדֵּי שָׁמַיִם .
הַגְּלוּדָה ,
רַבִּי מֵאִיר מְכַשִּׁיר ,
וְחֻכְמַיִם פּוֹסְלִין :

Et ceux-ci, [malgré leur état], sont permis chez un animal : [Si sa] trachée est perforée ou fissurée [dans le sens de la longueur]. Dans quelle mesure [la trachée peut-]elle manquer tout en restant permise ? Rabban Chimon ben Gamliel dit : Jusqu'à ce que [la perforation soit de la même taille que l'] issar italien. Si le crâne a été fracturé mais que la membrane du cerveau n'a pas été perforée, [c'est permis]. [Si] le cœur a été perforé et que [la perforation] n'a pas [atteint] sa chambre, [ou si la colonne] vertébrale a été brisée mais son cordon n'a pas été coupé, [ou si] le foie a été retiré et qu'il en reste une grosseur d'olive, [c'est permis]. De plus, il est permis si l'omasum (le feuillet) ou le réticulum (le bonnet) ont été perforés l'un dans l'autre. Si la rate a été enlevée, ou si les reins ont été enlevés, ou si sa mâchoire inférieure a été enlevée, ou si son utérus a été enlevé, ou si son poumon s'est ratatiné par « la main du Ciel » (les poumons se sont rétrécis car elle a eu peur du tonnerre), l'animal est permis. Dans le cas d'un animal dont la peau a été enlevée, le rabbin Meir le considère comme permis, et les Sages le considèrent comme [tereifa]



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

et impropre [à la consommation].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions